

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 9 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf du mois d'avril, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Claude COLLOMB-PATTON.

Étaient présents : Mme Catherine MANIGLIER, M. Grégory BAERT, Mme Brigitte VULLIET, M. Serge HUDRY, Mme Stéphanie POIRIER, M. Jean-Marc ALEMANY, Mme Christine RUFFON, M. Sébastien CHALLAMEL, Maires-Adjoints,

Mme Nicole LAURIA, MM. Éric POLLET, Patrice GURRET, Jérôme AGNELLET, Mme Sandrine CRESPIN, M. Nicolas MORDRET, Mme Brigitte VACHERAND-DENAND, MM. Stéphane BRUGÈRE, Sébastien ATRUX-TALLAU, Mmes Gaëlle TAGLIABUE, Odile PRIOLET, Leslie BIBOLLET, M. José BARRADAS, Mme Floriane BERTEZ, MM. Hakim SILANES EL MANIGHOUDI, Rémi FRADIN, Mmes Ghislaine AVRILLON dit-à-JEAN ANTOINE, Gaëlle VERJUS, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : Mmes Delphine FILLION-ROBIN, Gaëlle GUEBEY, Conseillères Municipales.

Date de la convocation : 2 avril 2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 29

Secrétaire : Mme Stéphanie POIRIER, Maire-Adjointe, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

---oo0oo---

N° 2026/064 - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DES COMMUNES FORESTIÈRES DE LA HAUTE SAVOIE

La commune est adhérente à l'Association des Communes Forestières de la Haute-Savoie. Le Conseil Municipal est représenté au Comité de l'association par un délégué titulaire et un délégué suppléant. Il peut aussi être désigné un « référent forêt » qui peut-être une personne non élue, qualifiée, reconnue en tant qu'experte par la Commune.

Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire indique que toute désignation ou nomination doit se faire au scrutin secret.

Le Conseil Municipal peut toutefois décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Il est proposé les candidatures suivantes :

- M. Rémi FRADIN, titulaire
- Mme Gaëlle VERJUS, suppléante

.../...

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 074-217402809-20260409-CM26064-DE

S²LOW

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** délégués au sein l'Association des Communes Forestières de la Haute-Savoie :
- M. Rémi FRADIN, titulaire
- Mme Gaëlle VERJUS, suppléante

- **DÉSIGNE** référent « Forêt » en tant que personne non élue, reconnue en tant qu'experte : M. Lionel QUETANT, référent « forêt »

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 10 avril 2026

Le Maire,

Claude COLLOMB-PATTON



POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

Stéphanie POIRIER

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 16 AVR. 2026 ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE 20 AVR. 2026

THÔNES, le 20 AVR. 2026

Le Maire,

Claude COLLOMB-PATTON

